



# VILLE DE BEAUMONT

Objet : Dossier de reconnaissance et d'expropriation  
au sens du décret du 2 février 2017  
RECO 224 ( E ) : Extension du Parc d'activités économiques de Beaumont  
Enquête publique  
Base légale : art. 42 du décret du 2 février 2017  
et AGW du 11 mai 2017

Beaumont, le 12/10/2022

Nos réf. : SPWEER/DI/DEPA/RECO 224 (e)

Votre contact : Lonnoy Delphine, gestionnaire – 071/79-70-40  
delphine.lonnoy@beaumont.be

Madame, Monsieur,

En l'application du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques et son arrêté d'exécution du 11 mai 2017, l'opérateur IGRETEC sollicite la reconnaissance avec expropriation d'une zone d'activités économiques dénommée « Extension du Parc d'activités économiques de Beaumont », située sur le territoire communal de Beaumont.

En tant que propriétaire ou titulaire de droits réels sur des biens compris dans le projet de plan d'expropriation, nous vous informons qu'une enquête publique aura lieu du 28/10/2022 au 28/11/2022.

Le dossier de demande de l'opérateur peut être consulté à la maison communale – Service Urbanisme Administration communale de Beaumont, Grand Place, 11 à 6500 Beaumont, tous les jours ouvrables de 09 h00 à 12h00 et de 13h30 à 16 h 00 ainsi que le mardi jusqu'à 20h ou le samedi matin de 09 h à 12 h sur rendez-vous uniquement (Service Urbanisme – 071/79-70-40).

Les réclamations ou observations éventuelles sont à adresser par écrit au Collège communal de Beaumont du 28/10/2022 jusqu'au 28/11/2022 inclus ou exprimées lors de la séance de clôture de l'enquête qui se tiendra le 28/11/2022 à 16h00, à la maison communale de Beaumont.

Si des personnes ont un droit personnel (comme un bail) ou un droit réel sur votre bien ou si ce bien ne vous appartient plus, pouvez-vous contacter le Service Urbanisme dans les plus brefs délais ?

Nous vous prions de recevoir, nos salutations distinguées,

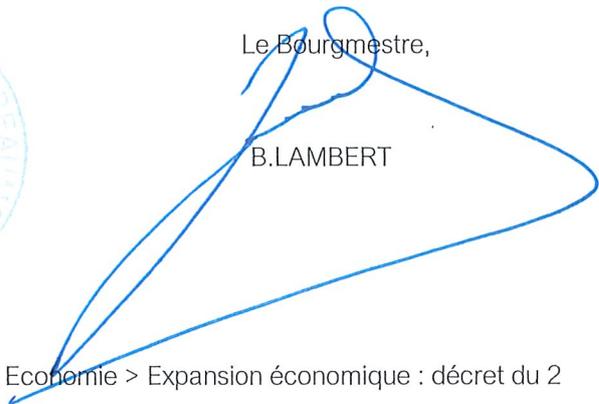
La Directrice générale,

  
L.STASSIN

Par le Collège



Le Bourgmestre,

  
B.LAMBERT

1 <https://wallex.wallonie.be> (onglet Accès thématique > Economie > Expansion économique : décret du 2 février 2017 et AGW du 11 mai 2017)

